

Les cordées de la réussite



<https://www.education.gouv.fr/les-cordees-de-la-reussite-permettre-aux-eleves-de-batir-et-de-concretiser-un-projet-d-orientation-306210>

Objectifs : Le but des Cordées de la réussite est de lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Un établissement encordé et des établissements têtes de cordée mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans **l'élaboration de son projet d'orientation**.

Principe : Partenariat entre une "**tête de cordée**" qui peut être un établissement d'enseignement supérieur : grandes écoles, universités ou des lycées comportant une CPGE ou une STS (Section de Technicien Supérieur) et des **établissements dits "encordés"** : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle qui relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Public concerné :

Le dispositif concerne les collégiens et les lycéens. Liste d'établissement établie par la DEGESCO, critères répondants à la définition établissements « ruraux »

- les élèves scolarisés en **éducation prioritaire** ou en **quartier prioritaire politique de la ville (QPV)** et en particulier dans les **cités éducatives**
- les collégiens et lycéens de **zone rurale et isolée** dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles
- les **lycéens professionnels**, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs

Charte :

1. Le dispositif est ouvert à tous les **élèves volontaires** scolarisés dans un établissement encordé
2. Les élèves bénéficient de modalités d'accompagnement diversifiées et sur mesure
3. Les élèves bénéficiaires et les tuteurs/mentors s'engagent dans la durée
4. Les établissements scolaires encordés veillent à assurer la cohérence du parcours de l'élève
5. L'offre de formation dans l'enseignement supérieur est présentée dans sa diversité aux élèves
6. Les interventions de partenaires s'intègrent dans le dispositif pour une articulation cohérente de leurs actions
7. Établissements encordés et têtes de cordée assurent un pilotage partagé des actions d'accompagnement
8. Les établissements têtes de cordée assurent l'encadrement des étudiants tuteurs et valorisent leur engagement
9. Les services académiques animent la communauté des acteurs des Cordées de la réussite
10. Les ministères pilotent le dispositif au plan national et en organisent le suivi et l'évaluation

Actions d'accompagnement : ex : visites de musées ou d'institution, conférences, découvertes de lieux, travail sur les stéréotypes, action de tutorat-mentorat.

=> Actions cohérentes avec l'accompagnement à l'orientation

=> Réflexion sur la progressivité – continuum de la 4ème au baccalauréat – gradation nécessaire – importance de la transition collège/lycée.

Quelques chiffres :

26 cordées

140 établissements concernés (Côte d'Or : 47 - Nièvre : 36 - Saône et Loire : 32 - Yonne 25)

4000 élèves impliqués

Comment participer :

Un **chef d'établissement ou un professeur qui souhaiterait faire adhérer son établissement** à une cordée, pourra contacter le référent académique désigné par le recteur d'académie. Afin de constituer le groupe d'élèves concernés, le chef d'établissement informe les familles. Cordée à inscrire dans le projet établissement et on doit pouvoir l'observer dans le cadre du projet d'évaluation des établissements.